

DÉLIBÉRATION N°DL20220209 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

DÉCLASSEMENT ET VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS RUE ALSACE LORRAINE

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

La SCCV Saint-Chamond - Rue Déserte – RA a déposé un permis de construire pour la réhabilitation du site MANUTEX situé boulevard Delay / Rue Déserte.

Le projet prévoit, après démolition des bâtiments existants, la construction d'une résidence senior comprenant 96 logements, ainsi que 47 logements collectifs et 3 commerces.

Ce projet d'envergure, en plein centre-ville, prévoit une liaison piétonne entre le boulevard François Delay et la rue Alsace lorraine, par le parking public à l'arrière de l'ancien site industriel.

L'accès au parking des nouveaux immeubles se fera depuis la rue Jean Louis Loubet.

Pour mener à bien ces deux aménagements, il est nécessaire de réaliser des travaux de terrassement sur le talus au fond du parking et la société SCCV Saint-Chamond - Rue Déserte – RA a sollicité la commune pour en faire l'acquisition.

Le projet participant de manière très favorable à la redynamisation du centre-ville, il est proposé d'accepter cette cession.

Il concerne une partie des parcelles CH 68- CH 24 – CH 46 et CH 47 pour une superficie de 800 m² environ qui sera définie par géomètre expert.

Le prix de vente, fixé par le service des Domaines et accepté par le preneur, s'élève à 20€ HT / m²

La vente sera authentifiée par Maître Ziegler, notaire à Saint-Chamond.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le terrain concerné correspond au talus du parking de stationnement public. Il s'agit d'un accessoire du domaine public dont la cession ne peut se faire qu'après sa désaffectation et son déclassement.

Saint-Etienne Métropole, en tant que gestionnaire de la voirie, a procédé à sa désaffectation par la décision n°2022.1153 de son président en date du 1^{er} décembre 2022. Il revient à la commune, en tant que propriétaire, de prononcer son déclassement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

3 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **de constater** la désaffectation du talus du parking de stationnement public, réalisée par Saint-Etienne-Métropole, correspondant à une partie des parcelles CH 68 – CH 24 - CH 46 - CH 47,

- **de prononcer** le déclassement du domaine public de ce terrain et de l'intégrer au domaine privé communal,
- **d'approuver** la cession de ce terrain, au profit de la SCCV Saint-Chamond - Rue Déserte – RA au prix de 20 € HT / m²,
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 19 décembre 2022